



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no RM-SQ-05 - Règlement concernant les animaux

Lors de la séance ordinaire du 6 février 2024, le Conseil a adopté le règlement no RM-SQ-05 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce septième jour du mois de février 2024.

Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière